



République Française

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Etat Civil
JNV/LL
N° DC-2022-071

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2122-22,

Vu, la délibération n° 20-09 du 03 Juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame LAMAIRE née DELÉPINE Geneviève et Monsieur DELÉPINE José visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 1536 à Madame LAMAIRE née DELÉPINE Geneviève domiciliée à Neuville (Nord) – 33 rue de la République et Monsieur DELÉPINE José domicilié à Neuville (Nord) – 7 rue des Tilleuls.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 21 juillet 2022 pour une durée de quinze ans, d'une superficie de 2 m2, d'un montant de SOIXANTE DEUX EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 01 juillet 2022

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée



Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le